

Saint-Denis, le 25 avril 2022

L'enquête sectorielle annuelle auprès des entreprises commence

L'Institut national de la statistique et des études économiques réalise, **entre avril et décembre 2022, l'enquête sectorielle annuelle (Esa)** auprès des entreprises des secteurs économiques marchands : industries manufacturières, agro-alimentaires, de la construction, du transport, du commerce et des services. Les questionnaires ont été adressés par voie postale aux **6 000 entreprises de La Réunion** concernées cette année, avec possibilité de répondre par internet à l'aide d'un code confidentiel.

Dans le cadre de la démarche de simplification développée par l'administration, **le questionnaire est aussi léger que possible**. Il n'est pas demandé aux entreprises enquêtées de transmettre à l'Insee les principaux éléments relatifs au compte de résultat ni au tableau des immobilisations. Pour produire et diffuser les statistiques relatives à ces éléments (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, etc.), l'Insee mobilise les informations déjà envoyées à la Direction générale des finances publiques dans le cadre de l'annexe comptable de la liasse fiscale.

6 000 entreprises concernées par l'enquête à La Réunion

Les informations collectées dans le cadre de ce dispositif constituent, pour l'ensemble des acteurs économiques, de précieux indicateurs qui permettent d'évaluer la situation de chaque secteur d'activité, avec en particulier une répartition fiable de la valeur ajoutée.

À un niveau macro-économique, elles permettent, chaque année, d'élaborer les comptes économiques régionaux et notamment d'évaluer la richesse produite, ainsi que son évolution dans le temps à travers le calcul du produit intérieur brut. Répondre à ces enquêtes, c'est donc s'associer à une mission d'intérêt général.

Pourquoi répondre ?

Grâce aux réponses des entreprises, des comptes économiques ont pu être élaborés, ce qui était l'une des conditions pour que soient versés par l'Union européenne les fonds structurels d'investissement (FSEI) : le FEDER, INTERREG V Océan Indien, le FSE, l'IEJ, le FEADER et le FEAMP.

Il s'agit d'une enquête uniquement à but statistique encadrée par des textes de loi. Elle est ainsi déclarée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), qui édicte des règles strictes de contrôle. Les données transmises restent strictement confidentielles, l'Insee s'engageant au secret sur les données collectées.

L'enquête sectorielle annuelle a obtenu le label du Conseil national de l'information statistique (Cnis) et est revêtue du visa n°2022A006EC qui la rend obligatoire. Elle relève de la loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

L'Insee a particulièrement besoin de la participation des entreprises pour assurer la qualité des statistiques sur 2021. Ceci permettra notamment d'estimer l'impact économique de la crise sanitaire sur l'activité des entreprises.

La communication externe de l'Insee La Réunion-Mayotte

0692 448 358 – inseeoi-communication@insee.fr

